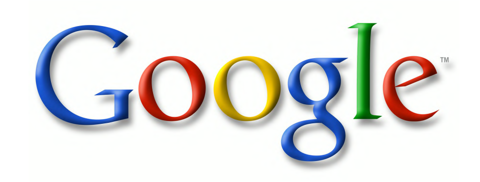


PANEGYRIQUES DES COMTES DE
HAINAUT & DE HOLLANDE, GUILLAUME
I ET GUILLAUME II



fiu̇ à 100 ex.

PANÉGYRIQUES

DES COMTES

DE HAINAUT & DE HOLLANDE

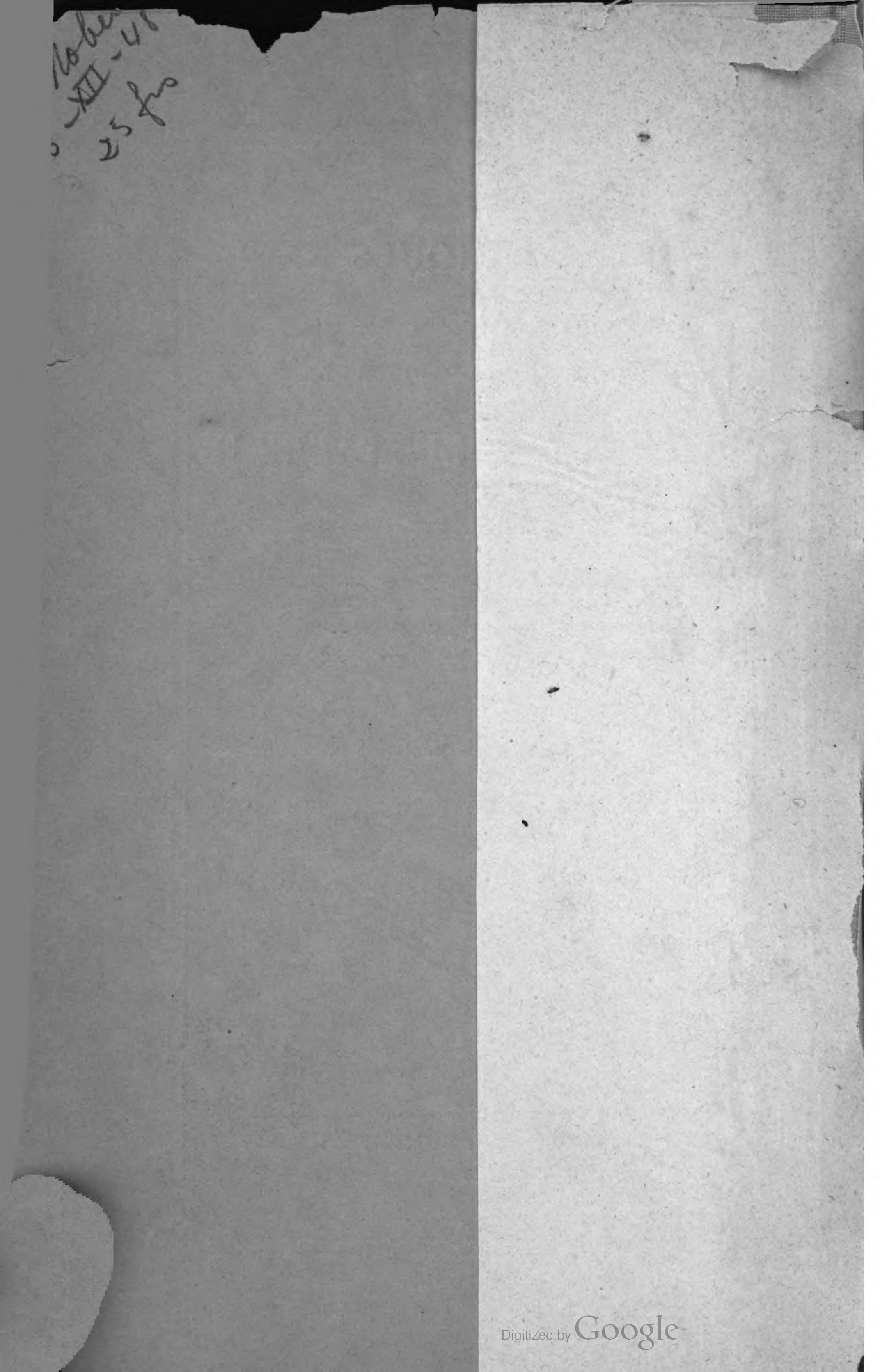
GUILLAUME I et GUILLAUME II

— Li dis dou boin conte Willaume. —
— Graf Wilhelm von Holland. —
— Un poème flamand du XIV.e siècle. —
— La mort du conte de Henau. —

PUBLIÉ PAR LES SOINS DE M. CH. POTVIN.



MONS
MASQUILLIER & DEQUESNE, Imprimeurs de la Société des Bibliophiles
M DCCC LXIII



Société
des Bibliophiles Belges,
séant à Mons.

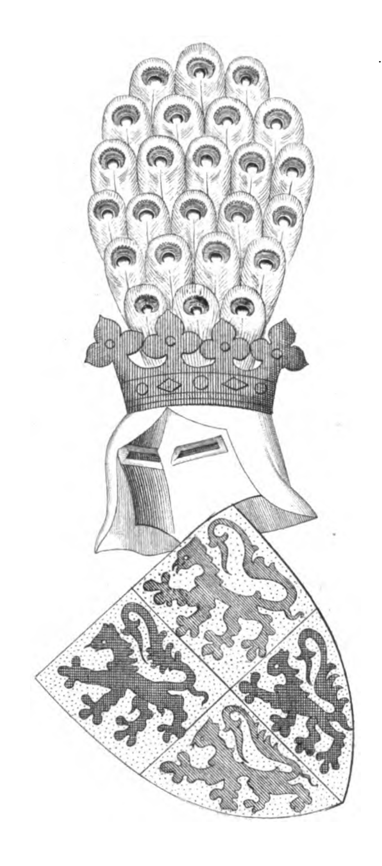
N°. 20 des Publications.

Tiré à 100 exemplaires destinés au commerce.

N.° Quatorze.

Le Président,

Le Secrétaire,



BLASON

DE

GUILLAUME I ET DE GUILLAUME II.

D'après un m^s du XIV Siècle

Bibl. de Bourgogne N° 15655

PANÉGYRIQUES

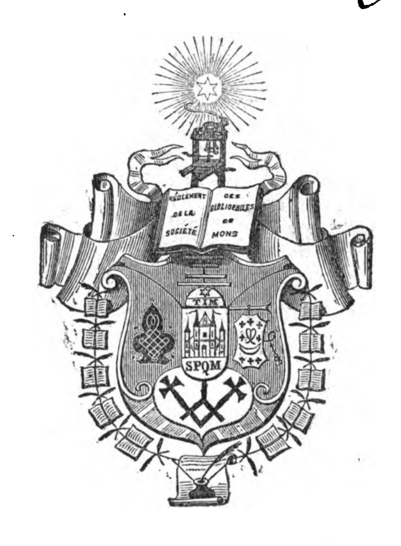
DES COMTES

DE HAINAUT & DE HOLLANDE

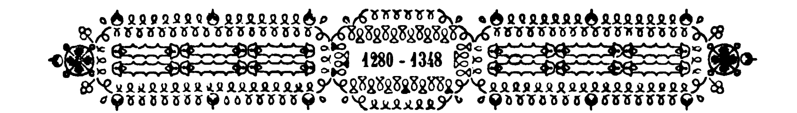
GUILLAUME I et GUILLAUME II

— Li dis dou boin conte Willaume. —
— Graf Wilhelm von Holland. —
— Un poème flamand du XIV.e siècle. —
— La mort du conte de Henau. —

PUBLIÉ PAR LES SOINS DE M. CH. POTVIN.



MONS
MASQUILLIER & DEQUESNE, Imprimeurs de la Société des Bibliophiles
M DCCC LXIII



Isabelle de Valois, exilée d'Angleterre où régnait son époux, évadée de France où régnait son frère, trouva un asile dans le Hainaut et un champion dans Jean de Beaumont qui lui jura de la rétablir sur son trône.

« Après chu — dit Jean le Bel — fist Monsingneur Johans
» monteir la royne et toute sa compagnie à cheval, et l'em-
» menat à Valenchinnes par devers son frère le gentilh
» Guillaume, conte de Henau, le père de cheli qui morit
» en Frise [1]. »

Isabelle avait avec elle son fils aîné, âgé de seize ans. Froissart ajoute :

« Ce dont avoit le bon conte quatre filles : Marguerite,
» Phelippe, Jehanne et Isabelle, à laquelle Phelippe celui
» josne Edouart s'adonnoit le plus et enclinoit du regart
» et d'amour et aussi la josne fille li compaignoit plus que
» nulle de ses seurs [2]. »

La cour de Hainaut était alors dans tout son éclat. Depuis que les querelles des d'Avesnes et des Dampierre étaient

[1] *Les vraies chroniques de Jehan le Bel*, version extraite de Jehan d'Outremeuse, et publiée par M. Polain. § XII. Ces mots : *le père de cheli qui morit en Frise*, sont ajoutés par J. d'Outremeuse.

[2] Rédaction dite *primitive*, publiée par Buchon.

apaisées et que le mariage de Jean d'Avesnes (Jean I) avec Alix de Hollande avait amené la réunion de la Hollande et du Hainaut sous la dynastie des fils de Bouchard, ce « bon » pays, si douls, si courtois, si aimable[1], » était entré dans une ère de prospérité et de splendeur nouvelle.

Jean II était un des princes les plus brillants et les plus influents de son époque. Le roi de France ne ménagea aucun moyen de se l'attacher. Il donna son neveu, Robert d'Artois, à sa fille Marguerite; il voulait donner sa nièce à son fils aîné, et lorsque Jean d'Ostrevant, surnommé Sans Mercy, et Robert d'Artois furent tombés à Courtrai au nombre des chevaliers qui fournirent aux trophées des communes flamandes leurs éperons d'or, Philippe le Bel donna Jeanne de Valois au second fils de Jean II qui venait de lui succéder.

Ce nouveau comte de Hainaut était Guillaume le Bon.

Jean II avait fait son entrée dans les villes du Hainaut d'une manière lugubre et formidable : pour affirmer sa légitimité dans le passé, il avait arraché à la paix de la tombe, où il reposait depuis 22 ans, le cercueil de son père et il l'avait fait porter devant lui, escorté des bourgeois, portant un flambeau et une épée.

Jean II descendit dans la tombe, glorieux et béni, laissant à son fils un héritage incontesté.

Chy gist le gentil Jean de pris;
Jadis eust dessoubz luy compris
Quatre pays de grand noblesse;

[1] Mot de Froissart, MS. de Rome, édition Kervyn.

C'est Haynau, come bien appris,
Zeelande et Phrise que moult pris (prise),
Et Hollande, plain de richesse.
En son temps fut chef de prouesse,
Fleur d'honneur, surin de noblesse [1].
Mil trois cent et quatre, fut pris
De la mort qui bien scet l'adresse.
Or, pryons Dieu que l'âme adresse,
Comment que le corps ait mespris [2].

Guillaume I succéda à son père et, quand Jean de Beaumont, son frère, lui présenta la reine d'Angleterre fugitive, Jeanne de Valois lui avait déjà donné tous ses enfants, un fils et quatre filles [3]. L'aînée avait épousé l'empereur d'Allemagne, Louis de Bavière; la cadette allait devenir l'épouse du célèbre compétiteur des Valois au trône de France: Edouard III.

.III. filles, sages et senées,
Eurent noblement assenées [4]:
L'aisnée estoit emperéys,
Femme à l'empereur Loéys.
L'autre ot le conte de Juler,
Vaillant conte et biau baceler.
La tierce n'estoet trop lonc querre,
Elle est roïnne d'Engletierre.

[1] *Surin:* sureau (V. Ducange). Comme qui dirait: arbre ou moelle de noblesse.

[2] D'après de Boussu et la chronique manuscrite citée plus loin (MS. de la bibliothèque de Bourgogne n.° 13069). J'ai combiné les deux versions.

[3] Je ne compte pas deux fils, morts en bas-âge.

[4] *Assener:* assigner, établir, *marier*.

La mainsnée assenée euïst
Au plus temprement qu'il peuïst [1].
Son fil, hoir de tous ses pays,
Ki n'iert mie de lui hays,
Assena bien et hautement,
Honnestement et gentement,
A bielle et boinne et sans beubant
Qui iert fille au duc de Braibant [2].

Guillaume le Bon régna trente-deux années. Le poète auquel ces vers sont empruntés, forme le souhait que son fils suive ses traces et parvienne à sa renommée :

C'à teil non peuwist parvenir.

Guillaume II, surnommé le Hardi, fut aussi valeureux, aussi puissant, mais moins heureux que son père.

Dix-neuf ans après que la reine d'Angleterre et son fils Edouard avaient trouvé la famille réunie à Valenciennes, une autre réunion de la maison d'Avesnes avait lieu à Gand : Marguerite y rencontrait Philippine : Guillaume II était tombé dans une bataille en Frise (24 ou 26 septembre 1345). Il n'avait régné que huit ans, régné dans les camps et sur les champs de bataille. L'aînée des filles du bon Guillaume venait prendre possession de l'héritage fraternel. Peu de temps auparavant (24 juillet), Jacques d'Artevelde avait

[1] Cette quatrième fille, nommée Isabelle, ne fut mariée qu'après la mort de son père; elle épousa Robert de Namur.

[2] Jean de Condé.

été assassiné à Gand. La reine d'Angleterre accompagna l'impératrice jusqu'à Ypres. Jean de Beaumont, leur oncle chevaleresque, vivait encore; la nouvelle comtesse, qui ne voulait pas quitter le trône impérial d'Allemagne, le choisit pour gouverner le Hainaut en son absence.

Ainsi le Hainaut passa de la maison d'Avesnes à la maison de Bavière.

Le règne des d'Avesnes, de Jean II à Guillaume III de Bavière (1280-1348), fut le grand siècle littéraire du Hainaut. Il donna à la poésie Baudouin et Jean de Condé, Watriquet de Couvin et plusieurs poètes, inconnus encore ou restés anonymes. Il donna à l'histoire Jean le Bel, Jacques de Guyse et Froissart.

Baudouin fut le meilleur poète de la cour de Jean II. Jehan fut le grand poète de Guillaume I, « le père des ménestrels », comme il l'appelle; il était attaché à sa maison :

Jehans de Condet qui estoit
De son maisnage et qui viestoit
Des robes de ses esquiiers.

(*Jean de Condé.*)

Jean le Bel accompagna Jean de Beaumont dans son expédition d'Angleterre. Il ne quitta guères l'illustre chevalier tant qu'il vécut. Il fut le modèle et le maître de Frois-

sart. Froissart, jeune encore, alla en Angleterre faire hommage de ses premiers travaux à la fille du père des ménestrels, à la nièce de l'ami de Jean le Bel.

Un des fils de Bouchard et de Marguerite, le second frère de Jean I, Baudouin d'Avesnes, avait cultivé les lettres; il nous a laissé une chronique.

Je crois pouvoir attribuer à Baudouin de Condé l'épitaphe de Jean II et à Jean celle de Guillaume. On découvrira peut-être un jour l'éloge funèbre de Jean II par Baudouin. M. Tobler et M. Kervyn de Lettenhove ont trouvé, presque en même temps, dans un manuscrit du couvent de la *Minerve,* à Rome, l'oraison funèbre de Guillaume I, par Jean de Condé.

Il se trouve à Paris un poëme anonyme sur la mort de Guillaume II, « cheli qui morit en Frise. »

Le catalogue de la vente des livres de l'ex-roi Louis-Philippe annonçait, sous le n.° 1108, un manuscrit in-4.°, en vélin, à deux colonnes, de la première moitié du XIV.ᵉ siècle, contenant deux parties : la seconde partie est le Roman du châtelain de Coucy; la première partie porte, en tête du manuscrit :

« Chi commenchent li Regret de Guillaume le conte de » Haynnau, père à le roynne d'Engleterre et à le contesse » de Julers. »

Ce titre annonce une oraison funèbre du Bon Guillaume. En effet, des renseignements que le riche acquéreur de ce manuscrit, lord Ashburnham, a bien voulu me communiquer, par la bienveillante entremise de notre honorable ministre plénipotentiaire à Londres, M. S. Van de Weyer,

il résulte que ce poème est un panégyrique du comte de Hainaut par Jean de la Motte. Il commence par ces vers :

On dist que homme volentés,
Quand cœrs en est entalentés . . . .

Il finit ainsi :

Che traitié, qui l'avés oï,
Pryés tout pour l'âme de li.

Ce poème est d'autant plus précieux qu'étant plus étendu que celui de Jean de Condé, il doit sans doute contenir des détails historiques sur un règne si riche en évènements. Nous ne désespérons pas de le voir paraître un jour.

En attendant, il appartenait à la Société des Bibliophiles du Hainaut de publier *La mort du conte de Henau* et elle a trouvé convenable d'y joindre la réimpression du *dit du Bon Guillaume,* déjà publié en Allemagne par M. Tobler et en Belgique par M. Aug. Scheler. (*Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgard*, t. LIV. 1860. — *Bulletin du Bibliophile Belge,* t. XIX.)

❁

Ces deux poésies diffèrent essentiellement. L'une est un éloge des qualités de Guillaume I, avec des détails sur sa famille. L'autre est un récit de la mort de Guillaume II,

en Frise. L'une est un panégyrique officiel ; l'autre semble plutôt un chant populaire.

Jean de Condé, comme je l'ai dit ailleurs [1], tempère sa douleur par des considérations philosophiques et religieuses. Il semble craindre de s'élever contre Dieu ; il semble pénétré de ce sentiment du philosophe dans l'âge mûr, qui commence à considérer la mort comme une nécessité prochaine, et du chrétien qui pense à la vie future:

Morrir c'est usaiges communs.
. . . .
Mais on doit à çou traveiller
C'om puist faire à l'âme secours.

Quand il s'écrie :

Trop tempre est finnés, c'est dolours !

C'est pour s'en référer à la volonté de Dieu :

Qui de tout fait à son talent.

S'il renouvelle ses regrets, c'est en se plaçant au point de vüe du monde et il revient encore aux considérations religieuses :

Mais cri ne plour valoir ne poellent :
Se doit on bien proier pour l'âme.

[1] *Revue trimestrielle*, t. XXXIX. *Le règne du Bon Guillaume.*

Le poète anonyme qui « pleure » la mort de Guillaume II se borne presque au récit de l'expédition qui lui coûta la vie.

Jean de Beaumont vit tomber toute sa famille; il avait vu la paix du règne de son frère s'évanouir devant des guerres interminables. L'auteur inconnu du *Vœu du Héron* ajoute déjà au caractère du défenseur d'Ysabeau, une teinte de sagesse et de mélancolie qui contraste avec sa première ardeur, sans en altérer le côté chevaleresque. On retrouve le même trait dans notre poème anonyme.

Avant le combat, Jean de Beaumont donne, à deux reprises, à son neveu, les conseils de la prudence. (Strophes 9, 10 et 15.)

Après la défaite, on doit l'empêcher de se jeter dans des dangers inutiles, d'écouter sa colère et de se faire tuer :

> Qui éust lessié convenir
> Jehan de Beaumont vraiement,
> Des Frisons se fust fait honnir
> Pour son neveu qu'il amoit tant.

Le brave chevalier avait mûri, non vieilli.

Les grandes luttes de cette époque, guerres de succession entre les rois de France et d'Angleterre, guerres d'indépendance pour la Flandre et les communes belgiques confédérées sous le puissant génie du *Sage Homme* de Gand, avaient dû bien lasser les esprits pour que les derniers vers

de notre poème anonyme fussent un vœu en faveur de la paix et du commerce :

> Et nous doinst pais, que c'est du miex,
> Si que marçant puiscent aler,
> Sans destourbier, par trestous lieux.

❁

Guillaume I, au lit de mort, avait fait son fils chevalier et lui avait donné de sages conseils ; entre autres choses, il lui avait recommandé « de ne pas se laisser gourmander » des Frisons en leur rebellion [1]. » Guillaume II perdit la vie dans cette résistance.

J'extrais le récit de l'expédition de Frise et du désastre de Staveren, d'une chronique manuscrite : *Abrégé des chroniques et annales des pays de Hollande, Zeelande et Frise*, etc., etc. ; *Extrait de la chronique des dits pays en langue tudesque du très docte et noble seigneur Jean Vander Goes, seigneur de Noortwick, et de plusieurs autres, escriptes à la main. An* 1620 [2].

An 1345. « L'an 1345, Guillaume, comte de Hollande, dressa une puissante armée pour aller subjuguer les Frisons Orientaux. Durant que

[1] Vinchant, t. iii, p. 167.

[2] MS. de la bibliothèque de Bourgogne, n.º 13069. Sauf la liste des seigneurs tués à Staveren, liste qui manque dans Vinchant, ce texte est presque identique à la rédaction de Vinchant. Malgré son orthographe parfois peu correcte, je l'ai préféré pour quelques variantes et pour la liste des victimes.

cest appareil de guerre se faisoit, il y eut quelques propos aigres entre ceux de Hollande et d'Utrecht, pour raison des quels le Comte deffia les Trajectins. Eux, se voyans ainsi deffiez, se meirent en campaigne et osèrent attendre le Comte en bataille rengée, où il les deffeit par deux fois, la dernière fut sur le Maren-Dich entre Utrecht et Montfort, où il mourut grand nombre de Trajectins, se saulvans ceux qui en purent eschapper bien confus en leur ville. Le Comte estant demeuré victorieux et maistre de la campaigne, alla de ce pas avec cent cincquante mille hommes assiéger la ville d'Utrecht en intention de la détruire. Il avoit en son armée le duc de Lembourg, treize comtes, cincquante-deux barons, deux mille huict cens chevaliers et beaucoup de la noblesse du païs d'Utrecht mesmes qui ne s'estoient voulus rebeller contre luy. Il commencea à battre la ville le jour saint Odolphe et la battit continuellement à grand furie six sepmaines de long, mais voyant qu'une telle ville, avec si fortes et haultes murailles, n'estoit point légèrement à gaigner par assault, voulant une nuict sonder la profondeur du fossé de la ville, il fut tiré d'ung traict de flesche au muscle du poulce et fut ramené en sa tente, dont néantmoins il fut bientost guarie.

» Messire Robert d'Arckel, gouverneur de la ville et païs d'Utrecht en l'absence de son frère l'Evesque de ce lieu, estant pour lors hors du païs, escrivit au dict Evesque en quelle sorte il estoit assiégé du Comte de Hollande en la ville d'Utrecht, et la nécessité qu'il y avoit, le pryant se haster à le venir secourir. A son mand, l'Evesque vint hastivement et à l'assistence et persuasion de Messire Jean de Beaumont, Comte de Blois, oncle du Comte Guillaume, fut moyenné une paix par laquelle fut dict : Que cincq cens des principaux bourgeois d'Utrecht viendroient, pieds et teste nue, devant la tente du comte lui pryer mercy des injures et propos infâmes qu'ils avoient proférez contre luy et contre son honneur. Et que quand il luy plairoit de requérir à son service ceux d'Utrecht, par delà la rivière de Meuse, ils seroient tenus de lui livrer cincq cens hommes de guerre à leurs despens. Que la ville seroit vingt pieds de long desmantelée et que le Comte auroit une rue en la ville à son commandement : laquelle encore pour le jourd'hui s'appelle la rue des Hollandois. Trefves furent premièrement accordées jusques à la Saint-Martin, durant lesquelles se moyennèrent les conditions de paix telle que dessus est dict, mais elles ne furent point effectues, d'autant que le comte Guillaume durant les dittes trefves s'en alla faire la guerre en Frise oriental : où estant entré sans ordre et sans congnoitre les adresses du païs, Jean de Haynau, fils du comte Jean de Blois, aborda au

cloistre Saint-Odolphe, où il planta son camp en une belle platte campagne nommé la Zuyt-Vene au bord de la mer : une partie de ses Hollandois (Hennuyers) sans attendre que l'armée fut desbarquée, alla escarmoucher les Frisons qu'il chassa partie dedans la ville de Staveren et partie dedens Saint-Odolphe, où les voulans attacher en leurs retrenchements, les Frisons s'y estans quelque temps maintenus le repoussèrent si courageusement que plusieurs Hollandois y laissèrent la vie. Le Comte Guillaume qui ne scavoit rien de ceste escarmouche, surgit de l'autre costé du cloître vers le Noort et s'advançant avec cincq cens hommes brusla le premier village qu'il rencontra et à la première charge qu'il donna contre les Frisons tua de sa main propre ung capitaine Frison lequel s'estoit vaillamment deffendu jusques à la mort. Les autres bendes Frisonnes ayans veu ce capitaine ainsi abbatu et le villaige bruslée, comme gens forcenez se ruèrent de grande furie sur ceste petite trouppe de Hollandois qu'ils deffirent, et à ceste charge fut le Comte Guillaume occis, sans avoir esté congnu, devant que le reste de son armée se peut advancer à temps. Laquelle fut pareillement chargée comme elle marchoit en désordre. Les Frisons de tant plus encouragez par la deffaite des premiers cincq cens Hollandois et du Comte leur chief, combatoient de telle ardeur qu'ils la meirent en route et en tel désordre que plusieurs y furent tuez devant que de povoir rentrer en leurs navires, et y en eut bien autant de noyez par la haste et grand presse qu'il y avoit à s'y sauver.

Cette malheureuse rencontre advint le 24e jour de septembre du dict an mil trois cens quarante cincq en la mesme place où que les Comtes de Hollande avoient accoustumé de tenir leur lict de justice quand ils venoient en la Frise Orientale, et fut l'an 8.e du gouvernement du dict Comte. Il y mourut par le glaive en ceste desroutte environ 18,000 hommes, et bien autant de noyez, et environ 500 chevaliers entre lesquels furent les plus signalés :

Le seigneur de Horne,
— *de Ligny* (Ligne),
— *de Valcourt,*
— *de Mainin,*
— *d'Antoing* (notre poème le nomme Henry),
— de la Vère,
— Floris de Borselle,
— de Cruninghen,
— de Romerswal,

Le seigneur d'Amstede (Hamsteede),
— de Merwede, — Tous barons.
Gérard à la grand'barbe,
Guillaume de Naeldwyck,
Simon de Meylinghen,
Didier, son frère,
Guido d'Aspren,
Jean Regnier,
Guillaume de Montfort,
Didier de Sandtfort,
Hermand de Zwyeten,
Floris de Merwe,
Ogier de Spangen,
Gerard Ever,
Adfert de Begherhorst,
Nicolas Oom,
Guillaume de Dongen,
Didier de Valevoort et
Gerard de Florinville, tous chevaliers à l'eslite, avec grand nombre d'autres chevaliers et gentilshommes.

(Ms. n.º 13069, pp. 104, 105, 106 et 107).

J'ai imprimé en italiques les noms qu'on retrouve dans le petit poème publié plus loin. L'auteur en néglige beaucoup ; il ne pouvait faire entrer dans ses strophes une énumération à la manière d'Homère, des 500 chevaliers tués ou noyés dans cette fatale journée.

D'un autre côté, notre poète cite, comme ayant assisté à la bataille, plusieurs princes et chevaliers que je n'ai pas trouvés mentionnés ailleurs.

❀

Le manuscrit de Rome qui contient le dit de Jean de Condé, a été analysé par M. Tobler (ouvrage cité), et par M. Kervyn (*Bulletins de l'Académie de Belgique,* 2.ᵉ série, t. IX, n.° 3).

Il me reste à indiquer le manuscrit où se trouve *La mort du comte de Hainau.*

Ce manuscrit est le n.° 12576 de la Bibliothèque nationale de Paris, ancien n.° 3306 supplément français. C'est un in-f.°, vélin, de 284 feuillets, à trois colonnes de 43 vers [1] par colonne, écriture de la fin du XIII.ᵉ siècle; deux grandes miniatures et plusieurs petites, sur fond or.

Il contient:

I. — Folios 1 à 261. PERCEVAL LE GALLOIS.

C'est une version du poème de Chrestien de Troyes auquel un poète, nommé Gerbert, a ajouté une interpolation d'environ 20,000 vers pour rattacher à l'histoire du Graal la légende du Chevalier au cygne. Ce passage, aussi curieux que poétique, ne se rencontre dans aucun autre manuscrit.

J'ai analysé ailleurs cette version du *Perceval* [2].

II. — Folios 261 v.° à 262 r.° LA MORT DU CONTE DE HENAU.

Ecriture du XIV.ᵉ siècle. Entre le *Perceval* et le poème suivant (n.° III), il restait une page et demie de vélin,

[1] 43 vers pour le *Perceval* et 42 pour le *Miserere*, etc.

[2] *Bibliographie de Chrestien de Troyes. Comparaison des manuscrits de* PERCEVAL LE GALLOIS. *Un manuscrit inconnu. — Chapitres uniques du Ms. de Mons. Autres fragments inédits.* — Bruxelles et Paris, Muquardt. 1863.

laissée en blanc par le copiste du XIII.e siècle. Un copiste du XIV.e siècle s'en est servi pour y écrire ce petit poëme; mais, le vélin manquant, il a fait suivre les vers sur toute la largeur de la ligne, comme de la prose. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer sans doute que ce poëme est resté inconnu jusqu'aujourd'hui.

Le poëme, écrit ainsi, contient 61 lignes.

Le bas de la page 262 r.° est rempli par un compte de reliefs de la même écriture; le voici :

» Ie doi Adan du blanc fosé .I. capon de le cuisine de le
» grant maison au Noël.
» A sire prieus Lerous .VI. saus de le grant maison
» au Noël.
» Et de rekief à sire Jehan de Croi .VI. L. (*livres*) & .II.
» capons au Noël et sa le Trefons.
» Et à Maroie Bonnavelle .III. L. & .V. capons, des .II.
» cambres derière le maison Adan.
» Et à le Canbrelengue .II. L. & .II. capons, de ches .II.
» cambres devant dites, à Noël.
» Et à Maihieu de Sorchi, des .II. cambres derière
» le maison .II. L. & .II. capons de che doit on au
» Noël .XII. L. & .II. capons et à Paskes .XII. L.
» Et as prestres de saint Germain, de ches .II. canbres
» devant nomées .VIII. L. s'en doit on .IIII. L. au Noël
» et .IIII. L. ad Paskes.
» Et de le maison de Nergeul .XIII. L. à Engueran
» Belemer .VI. L.; &. VI. L. au Noël et .VI. L. à Paskes,
» et à saint Fremain .VI. L. en Castellon.

III. Folios 263 v.o à 275 r.o Sans Titre.

Un poème en strophes de 12 vers, commençant ainsi :

> Miserere mei, Deus;
> Trop me sui longuement téus.

C'est le *Miserere* du Reclus de Moliens.

Voyez : Bruxelles, Bibl. de Bourgogne, n.os 9411-9426[1].

IV. Folios 275 v.o à 284 r.o Sans Titre.

Un poème commençant ainsi :

> Dire me plaist et bien doit plaire
> Che dont on prent bon exemplaire.

C'est *le dis de Carité* du Reclus de Moliens.

Voyez : Bibl. de Bourgogne, n.os 9411 - 9426.

Je dois remercier ici mon ami, M.r L. Paulet, du concours qu'il m'a prêté, à Paris, pour cette publication.

[1] J'ai analysé ce manuscrit dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. xix.



I.

Guillaume I.

2

C'EST LI DIS DOU BOIN CONTE WILLAUME [1].

— Mort le 7 juin 1337. —

Morrir c'est usaiges communs;
Aussi muerent pluiseur comme uns;
Se doit on pau plorer la mort.
Se li cuers s'en dieut et remort,
On ne se doit point mierveillier,
Mais on doit à çou traveillier
C'om puist faire à l'âme secours ;
Et li dieus en soit briès et cours,
Ki ne poet à l'âme valoir.
Nature en fait les cuers doloir
Selonc çou c'on les a amés
U segneurs et amis clamés;
Se doit on plaindre .I. vaillant homme
Plus que mil autres tout en somme [2]:

[1] Nous donnons le texte du manuscrit de Rome d'après M. Tobler, en ajoutant, comme M. Scheler, les accents et la ponctuation, et en faisant quelques corrections, la plupart adoptées par Tobler, sauf à indiquer en note le texte fautif.

[2] Le Ms. porte : *autre.*

Pour çou doivent pluiseur, sans faindre,
Le boin conte Willaume plaindre,
Qui tenoit Haynnau et Hollande;
De sa mort est défaute grande;
S'on péust faire ne ouvrer,
Dont on les péust recouvrer;
Mais tout morrons, et haut et bas,
Ne convient qu'il en soit débas.
Nul prince plus preu ne plus noble
N'avoit jusqu'en Constantinoble;
Ne jusques en la fin d'Espaingne
N'a nul qui à teil non ataigne [1].
Fieus fu au boin Conte Jehan,
Qui mainte painne et maint ahan
Eut pour se pays à deffendre [2];
Mès ne voel pas ses fais reprendre;
Car de son fil ai la matère,
Qui fu samblans à le pantère
Qui sour li a toutes coulours,
Et de sa lainne ist telle oudours
Que toutes biestes vont apriès,
Et celle qui plus em poet priès
Aproucier, plus s'en resjoïst,
Et la pantère conjoïst.
Ensi com la panterre enmainne [3]
Les biestes par sa douce alainne,
Dont couvoitent l'oudour avoir:
Ensement, ce vous faic savoir,

[1] Le Ms. porte: *atagne.*
[2] Jean II, père de Guillaume, fut en guerre toute sa vie.
[3] Le Ms. porte: *comme*, ce qui donne au vers un pied de trop.

Apriès le gentil Conte aloient
Maintes gens qui mieus en valoient;
Car grans biens faisoit as pluisours,
Nient à le fois, mais tous les jours.
Il fu plains de grant gentillecce,
De valour et de grant prouecce,
De largece et de grant frankise;
On ne porroit en nulle guise
Plus large donnéour trouver;
Moult souvent donnoit sans rouver,
Et fu ses larges cuers moustrés;
C'ert li pères des ménestrés;
Cil doivent bien iestre espierdu,
Quant il ont leur père pierdu.
En armes fu preus et isniaus
Et déboinnaires comme aigniaus,
Et, selonc sa nobilité,
Fu plains de grant humilité,
Et as povres boins aumosniers,
Et dou sien courtois parçonniers.
Je di devant grans et menours
K'en son cuer manoit toute honnours;
Tout son vivant, l'a soustenue [1],
Et largece en lui retenue.
Qui ses fais d'armes vous vorroit
Conter, faire ne le porroit
Briefment, trop y aroit lonc conte [2];
Pour çou me couvient dou boin Conte [3]

[1] *Soutenue* se rapporte à honneur qui est féminin.
[2] Le Ms. porte : *briesment.*
[3] Le Ms. porte : *souvient.*

Les grans fais d'armes mettre arrière
Dont renommée ot si plenière;
Et la grasce ot de toute gent,
Car il semoit l'or et l'argent
Ensi c'on sème blés as cans,
Dont s'onneurs fu si ensauçans [1]
Que, au jour que il trespassa,
Tous princes terriiens passa
De valour et de grant renon.
Partout faisoit croistre son non
Sa largece, sa grans valours [2].
Trop tempre est finnés, c'est dolours;
Pour moult de gens est grans pitiés [3].
Se de vivre fust respitiés,
À moult de gens valoir peuwist,
S'ensi fust que à Dieu pleuwist,
Qui de tout fait à son talent,
Qui qui en ait le cuer dolent.
Mais selonc le regart dou monde,
Princes ù teils valours abonde,
Quand on le voit aler à fin,
Cil qui l'ont amet de cuer fin,
N'est pas mierveilles s'il s'en doellent;
Mais cri ne plour valoir ne poellent;
Se doit on bien proier pour l'âme.
Et Dieus consaut la bonne dame

[1] *Ensauçant* ou : *ens auçant*, *ens hauçant*, ou encore *essauçant*.

[2] La phrase doit se construire ainsi : sa largesse, sa grande valeur faisait croître partout son nom.

[3] M. Tobler propose de lire : *et* au lieu de : *est*.

La Contesse, de sa souffrance,
Sereur giermaine au roi de France;
Tous biens en la dame repaire;
El mond n'ot si très noble paire
De prince, preu, noble et poissant
Et tous jours à honnour croissant,
Et de dame religieuse,
Au monde et à Dieu grascieuse,
Saige dame, entierre, et loiaus[1],
De double lingnie roiaus[2].
C'est pitiés de la départie.
Dieus gart la demorrant partie,
Et si le voelle conforter[3]
Et li ait son fais à porter[4].
.III. filles, sages et senées,
Eurent noblement assenées :
L'ainsnée estoit emperéys,
Femme à l'Empereur Loéys;
L'autre ot le Conte de Juler,
Vaillant conte et biau baceler;
La tierce n'estoet trop lonc querre,
Elle est roïnne d'Engletierre;
La mainsnée assenée euïst[5]
Au plus temprement qu'il peuïst.

[1] *Entierre*, du latin *integra*.

[2] Le comte Guillaume avait épousé, en 1305, Jeanne de Valois, fille de Charles de Valois, petite fille de Charles II, roi de Naples.

[3] *Le* est exact; c'est le pronom féminin au régime accusatif. On dirait aujourd'hui : *la*.

[4] *Et li ait*, que Dieu *lui aide*.

[5] *La mainsnée :* la cadette.

Son fil, hoir de tous ses pays [1],
Ki n'iert mie de lui hays,
Assena bien et hautement,
Honnestement et gentement,
À bielle et boinne et sans beubant,
Qui iert fille au Duc de Braibant;
Or est Quens en liu de son père;
S'est bien drois que nature apère
En lui, si que son pooir face
De sieuvir dou père la trace,
Qui tant fu vaillans et gentieus
D'onnour maintenir volentieus;
Son non a et s'a l'eskéance;
Or ait à telle honnour béance
Que li pères en sa vie ot,
Si que on lonc et priés le sot,
De çou doit iestre tous semons.
Voirs est entre nous qui l'amons
Verriens volentiers avenir
C'à teil non peuwist parvenir;
Mais ciertain soiiés et séur [2]
Qu'il li couvient moult grant éur [3].
Et Dieus ce boin éur li doinst,
Et à son boin père pardoint

[1] Les quatre filles du comte étaient: Marguerite, épouse de l'empereur Louis de Bavière, elle succéda à Guillaume II; — Jeanne, épouse du duc de Juliers, Guillaume IV; — Philippine, épouse d'Edouard III, roi d'Angleterre; — et Elisabeth, mariée après la mort de son père à Robert de Namur. — L'unique fils vivant du comte était Guillaume II.

[2] Le Ms. porte : *ciertains.*

[3] *Éur, héur, aür:* heur, bonheur, sort, chance.

Tous les mesfais et les peciés
De quoi li cors fu enteciés,
Et se mecce l'âme en sa gloire.
Bien doivent avoir en mémoire
Sa grant vaillance, si enfant;
Tous jours lor doit iestre au devant;
Faire doivent lor miréour
De si gentil engenréour
Et de dame de teil vaillance,
Ù de nul bien n'a desfaillance.
Vérités ne m'en poet desdire;
Se l'ose bien devant tous dire,
Car je ne puis iestre repris
De bien que j'en aie repris;
Car plus y a, n'en die assés,
Dou boin conte qu'ést trespassés [1];
S'en gart Diex l'âme d'encombrance.
Partout iert de lui ramembrance
Ù cils dis iert mis en recort;
Si a au faire mis accort
Jehans de Condet, qui estoit
De son maisnage et qui viestoit
Des robes de ses esquiiers;
Li gentieus Quens des Hainnuiers
Lui a dou sien donné maint don.
Dieus faice à l'âme vrai pardon,
Car en lui eut des biens plenté.
Se il peuïst vivre en santé,
Ce fust as pluiseurs joie et preus,
Car moult estoit larges et preus.

[1] Le Ms. porte : *qui* trespassés.

Et qui son éage est contans,
Peu avoit plus de .L. ans;
S'iert si fort de goutes touciés [1]
Que dou tout ert au lit couciés [2],
Et jà ot géu longuement
Sans avoir assouwagement;
Grant pitiet avoir em pooient
Cil qui en teil point le véoient;
Pau y avoit, fors la parolle
Qui n'estoit ne nice ne folle,
Mais plainne d'onnour et de sens.
L'an de grasce mil et .III. .C. [3]
Et .XXXVII., au jour sieptime
De juin, en cele nuit hautisme
Dou saint espir, l'âme rendi;
Ėt Dieus, qui en la crois pendi
Pour pécéours à racater,
En voelle l'âme translater [4]
Es cieus, à joie parmenable;
C'est bien proiière couvenable;

[1] L'évèque de Lincoln, envoyé par Edouard III au comte de Hainaut pour le consulter sur la guerre de succession, trouva, dit Jean le Bel, « le gentil » comte qui gisoit si malade de goutte et de gravelle qu'il ne se povoit » mouvoir. » (Édition Polain, t. I, p. 121.) Jehan d'Outremeuse dit de même: « qui gisoit malade de gotes arteculés et de gravelle. » (Bibl. de Bourg., Ms. n.° 19305, t. III, p. 203.) Froissart semble avoir lu notre poète; voici ce qu'il dit: « Pour ces jours estoit de tous poins alités li contes Guillaumes de Hain- » nau de la maladie des goutes, mais il avoit tous ses sens avoecques lui. Et » aussi naturelment donnoit bon consel que onques fait il avoit en devant » sa maladie. » (Ms. de Rome, édition Kervyn, ch. 64, t. I, p. 200.)

[2] Le Ms. porte : *est.*

[3] Le Ms. porte : *et .c.iii.*

[4] Le Ms. porte : *et* au lieu de : *en.*

Dieu le voelle ensi ottroiier.
Cil aussi en voellent proiier
Qui ce dit oront recorder,
Et se se voellent acorder
A çou que cascuns, sans boisdie,
Pater noster pour l'âme en die [1].

JEAN DE CONDÉ.

[1] M. Scheler a ajouté à la publication de cette poésie, des notes philologiques qui seront consultées avec fruit.



EPITAPHE DE GUILLAUME I.

Guillaume, de trois païs Conte,
Du quart Sire, si bien les compte;
Haynau, Hollande en se main tint,
Zeellande et Frise, et les maintint
En paix et en planté d'honneur;
Et moult eut en lui large honneur.
Preus fut et courtois et humains;
Aussi peu de dangier ou mains
Qu'en ung poure home en lui avoit,
Dont chacun qui coer seur avoit
Qu'on debvoit moult le vie aimer
De tel Prince, et que trop amer
Est as bons de ce que la mort
De griefve morsure l'a mort.
Après mil .III. C., à ce jour,
Le mena mort que n'a séjour,
En l'an .XXXVII. tout à point,
Sept jours en juing, et printe à point
Sy qu'en la Vigille expira
Qui le nom du St. Esprit a,
Qu'on dit le Pentecouste à court.
Soit avec Jesu-Christ à court,
Terme et tel pardon Dieu lui face
Qu'il le puist véoir face à face.
Amen [1].

[1] D'après de Boussu et la chronique manuscrite, n.° 13069 de la bibliothèque de Bourgogne.

GRAF WILHELM VON HOLLAND.

— *Poème en bas allemand du xive siècle.* —

Le bon Guillaume fut très célèbre. Outre les panégyriques de Jean de Condé et de Jean de la Motte, il existe deux poèmes du xive siècle, l'un en flamand, l'autre en bas-allemand. Le premier semble inédit, nous le publions. Le second est une pièce anonyme de 480 vers iambiques, avec rimes suivies. Le poète, après avoir regretté de n'avoir pas « la bouche » de Wolfram von Eschenbach, met en scène diverses figures allégoriques pour leur faire chanter les mérites d'un héros qui n'est nommé qu'à la fin, sous la simple dénomination de comte Guillaume de Hollande (vers 389), seigneur de quatre pays (vers 424) :

Der herre van veir landen.

Les épitaphes de Jean II et de Guillaume I rappellent aussi cette souveraineté des d'Avesnes sur quatre pays :

Haynau, Hollande en se main tint,
Zeellande et Frise, etc. (*Epitaphe de Guillaume I.*)

. . . .

Jadis eut dessous lui compris
Quatre pays de grand noblesse,
C'est Hainaut, etc. (*Epitaphe de Jean II.*)

Ce poème a été publié en Allemagne d'après un manuscrit de Berlin, par Fr. H. von der Hagen. (Neues Jahrbuch der Berlinischen Gesellschaft fur Deutsche Sprache und Alterthumskunde. T. VI, Berlin, 1844, pp. 251-272). L'éditeur pense avec raison que le comte qui en fait l'objet est Guillaume III de Hollande, le même qui portait, comme comte de Hainaut, le nom de Guillaume I.

A la fin du poème, le minnesinger met dans la bouche d'un personnage la description du blason de son héros. Ce passage est le plus curieux de la pièce. Le poète assure que ces armoiries furent apportées d'Arabie par les trois rois mages; puis il les décrit en ces termes :

Do heisen si eme durg wirdicheit
Machen schilt inde wapencleit;
Si lachten selve mit der hant
Dar up veir lewen inde eyn ruppant;
De sijt man noch quartieren
Sich us deme golde sieren,
Zwene kelen, de ander zabil;
Sus wart de riche wafin wabil
Eme durg hoen prijs gesant
Van der drier koninge hant.
Eyn helm mit eyner crone
Eyn engel us deme trone
Eme brachte vor der hemel schar.
De crone was rabin roit gevar.

De rode crone meynet
Das he were gereynet
Als riches golt in vurre.
. . . .
Dar over sweft eyn pawen swadel [1].

« .... Ils (les mages) lui firent faire, pour l'honorer, écu
» et armure ; ils y placèrent eux-mêmes quatre lions... ; on
» y voyait dans les quartiers, se détacher de l'or deux lions
» de gueules et deux de sable. Ainsi était le riche blason
» qui lui fut envoyé par la haute estime des trois rois.
» Un ange lui apporta, devant la troupe céleste, un cimier
» avec une couronne ; la couronne était de rubis rouge ;
» la rouge couronne signifie qu'il était purifié comme l'or
» riche au feu.... Au-dessus se balançait une queue de
» paon .... etc. »

Un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, qui porte les n.os 15652 à 15656 (XIV.e siècle), l'un des plus anciens manuscrits consacrés à la peinture des blasons, contient, n.o 15654, une *Généalogie armoriée* des comtes de Hollande avec quelques vers flamands en dessous de chaque armoirie. Avant que les d'Avesnes ne réunissent le Hainaut et la Hollande, leur écusson portait un seul lion de gueule sur champ d'or. Après la réunion des *quatre pays*, le blason fut écartelé en quatre quartiers, ayant chacun un lion dont deux de sable et deux de gueules, tous sur champ d'or. Les écus de Jean II, de Guillaume I et de Guillaume II sont les mêmes. (P. 9 du n.o 15654.) Marguerite, qui succéda à Guillaume II,

[1] Vers 444-461, p. 263.

son frère, étant impératrice, divisa le blason perpendiculairement en deux, pour ajouter sur une moitié, à gauche du champ d'or aux quatre lions, la grande aigle impériale. Son fils Guillaume III écartela sur le blason de ses aïeux, les armes de Bavière.

Cette *Généalogie armoriée* ne donne pas les ornements supérieurs du blason ; on les trouve dans une autre partie du manuscrit (n.° 15655, p. 15 v.°), à la suite du petit poème flamand publié ci-après. Le dessin répond entièrement à la description du poète bas-allemand. J'en ai donné le *facsimile*[1]. Le poète flamand décrit aussi les armoiries du comte, presque dans les mêmes termes que le minnesinger.

En dessous du blason de Guillaume I, dans la *Généalogie armoriée*, on lit les vers flamands suivants :

Dits Willam, Jans soon, vorwaer geseit,
Ende hadde een wijf, als men weit,
Jana van Valois, machtich ende rijck,
Des coninx zuster van Vrancrijck;
Ende hi regne erde int openbaer
In Hollant XXXV iaer.

(Bibl. de Bourg., Ms. n.° 15654, p. 9.)

[1] Le blason complet de Guillaume III se trouve dans la dernière partie du Ms. p. 83. Le cimier est le même.

POÈME FLAMAND DU XIV.e SIÈCLE.

Ces vers font partie d'une série de petits poèmes armoriés, consacrés à des chevaliers célèbres. L'auteur se nomme Gelre, héraut d'armes. Ce nom semble, comme *Toison d'or,* une dénomination propre à la fonction de héraut d'armes du duc de Gueldre, plutôt qu'un nom de famille. Le poète, par une fiction dans le goût du temps, compose pour une noble dame, une galerie de portraits illustres. Chaque partie de son poème est suivie du blason du héros. Celle que nous publions ne mentionne pas le nom du comte de Hainaut et de Hollande dont il est question ; il est aisé d'y reconnaître Guillaume I.

Van miinre vrouwen keerd ich toe,
Ende quam eyns morghens vroe
Voir eynen walt aen eyn ghevilde,
Ende vant eyn lieflic wiiflic bilde,
Dat ich gewoech deser mere.
Zi sprach : « Zo weys ich eynen here,
Die des heeft verdienet wal,
Dat men hem billic malen sal

Traduction. — Je m'éloignai alors de ma dame, et j'arrivai un jour, de bon matin, devant un bois près d'une prairie; j'y trouvai une belle femme dont j'ai déjà parlé. Elle me dit : « Je connais un seigneur qui mérite

In miinre vrouwen kamenade.
Zo menighe ritterlike dade
Heeft he ghedaen in sinen leven,
Ende werd he niet dair in gescreven
Zo ward hem ongheliic gedaen.
Die hen der ritterscaft verstaen
Gheven hem zo hoghen priis.
Weer ich der ritterscaft so wiis,
Dat ich die kunde zo rechte grunden,
Ich wolde van hem wonder kunden :
Wie he weder gewan siin lant,
Dat he geweldich binnen vant
Siinre viande veel end onversaecht,
Die werden doch daer uut veriaecht
Bi siinre groter menlicheit.
He kan der wapenen arbeit
Mit hogher kunsten waelbewaren;
Siin hant heeft inder viande scaren
Duer wapen menich liif ghewont;
Siin herte is al upten gront
Van rechter duechden vol gemeten.
Vrou Eer heeft dair in beseten

à juste titre de figurer dans la galerie de ma dame. Il a accompli dans sa vie tant d'actions chevaleresques que, si on ne l'y plaçait point, on lui ferait une injustice. Ceux qui s'entendent en chevalerie le placent au plus haut rang. Si j'étais assez savant en chevalerie, je raconterais de lui des prodiges : comment il reconquit son pays qu'il trouva occupé par des ennemis nombreux et intrépides, qui cependant en furent chassés par son héroïsme. Il pratique avec une grande habileté le métier des armes. Sa main armée du fer a porté la mort dans les rangs ennemis. Son cœur est plein de nobles vertus; dame Honneur y possède une large place. Il sait pratiquer la fidélité et la mo-

Gheweldelic eyne stede.
Milde trouwe end scaemde mede,
Die kan he al mit tuchten laven.
Manheit is bi hem verhaven.
He heeft bi sinen tiden,
In anxteliken striden,
Siin liif so ritterlick geweert,
Ende die stride siin sulc verweert
Altemael bi siinre scout.
He dar silver ende gout
Ende haven mildeliken geven;
Ende leit wael eyn heren leven,
Ende is temael in duechden riic.
Wair veel der heren siins geliic,
Die werelt souts tebeter siin.
Van golde ghevet lichten sciin
Siin scilt, siin wapencleit, siin vane;
Vier lewen climmen dair ane,
Twee van sabel ende twee van kele.
Dit is he die ich di bevele

destie*. Il a en lui un grand héroïsme**. Il a, dans son temps, dans bien des luttes difficiles, exposé sa vie en vrai chevalier et ces dangers ont été conjurés tous par son courage. Il donne l'or et l'argent et ce qu'il possède avec largesse*** et vit en véritable seigneur. Il est en même temps riche en vertus. Si beaucoup de seigneurs lui ressemblaient, le monde en serait d'autant meilleur. L'or resplendit sur son écu, sur son armure et sur sa bannière; quatre lions y grimpent, deux de sable et deux de gueules. C'est celui-là dont

* Et, selonc sa nobilité,
Fu plains de grant humilité. *(Jean de Condé.)*

** Et moult eut en lui large honneur. *(Épitaphe de Guillaume I.)*

*** Car il semoit l'or et l'argent
Ensi qu'on sème blés es cans. *(Jean de Condé.)*

Te scrivene sine menlicheit.
Van robiin eyn riicke croon steit
Up siin helm, dats seker waer ;
Eyn couvertuer van witter vaer
Lustelic ende wel gedaen ;
Van boven op so ziet men staen
Van pawen spieghel eyn riken quast.
God hoed siin liif in eren vast,
Want he in duechden is bekant.
Henegouwen ende Zeelant,
Holland, Vrieslant, dat is siin.
Gelre, dat sech der vrouwen diin :
Dees heeft, mit ritterlike daden,
Wael verdient der kamenaden
Dat si hem dair in bescrive. »
Van dien wonnentliken wive
Nam ich doe oirlof ende keerde dan
Die mij had gepriist den man.

(P. 15 r.° et v.°).

je te recommande de célébrer l'héroïsme. Une riche couronne de rubis est posée sur son heaume, c'est très certain, et un cimier blanc, admirable et bien fait, surmonte le tout, couronné d'une riche houppe de miroirs de paon. Que Dieu tienne son corps en honneur, car il est célèbre par ses vertus. Il possède Hainaut, Hollande, Zélande et Frise. Gelre, rapporte cela à ta dame : celui-là a mérité par ses actions chevaleresques, de figurer dans la galerie. » Alors je pris congé de l'adorable dame et m'éloignai de celle qui m'avait fait l'éloge du héros.



II.

Guillaume II.

LA MORT DU CONTE DE HENAU.

— 26 septembre 1345. —

1.

Plaindre, gémir et larmoyer
Doivent tout cil qui sont vivant
Pour le boin Comte hannuier
Qui de proeche valoit tant;
Ou monde n'avoit plus vaillant,
Plus gentil de cors ne d'amis;
Et si estoit mout désirant
De guerroier ses anemis.

2.

Hardement, espris de virtu [1],
Fist le Comte en Frise passer;
Devant Uttret, es pré hierbu [2],
Fu tant logiés o lui si per
Que tous les couvient acorder
Et rendre au Conte plain d'onnour.
Puis retourna, sans ariester,
En son païs, sans nul séjour.

[1] *Hardement :* hardiesse, courage. — Mot employé déjà au XII[e] siècle dans un sens noble, comme on dit aujourd'hui : vaillance.

[2] *Uttret* : Utrecht. — Voici le sens de la phrase : Il campa si longtemps devant Utrecht que les assiégés durent traiter.

3.

En le haute Frise de là
Furent li Frison mout destroit [1]
De le ville qui s'acorda
Au Conte qui Hainaut tenoit;
Li Frison, à moult grand esploit,
Uttret alèrent aséir;
Mais moult forment leur desplesoit
Qu'à eux ne vorrent obéir.

4.

Cil d'Uttret furent mout dolant [2];
Messagier firent monter [3]
Au Conte de Hainau briefment,
Mandèrent secour sans ciesser,
Que tost les alast conforcer
Contre les Frisons orgillous.
Quant li Quens en oï parler,
S'en fut au cuer forment yrous [4].

5.

Adont manda ses cevaliers
Parmi Hainaut, parmi Brenbant,
Et en Holande les arciés,
Et fist aprester maint calant [5];

[1] *Destroit*, embarrassés, en détresse.

[2] Il y avait en son armée : « beaucoup de la noblesse du païs d'Utrecht » mêmes, qui ne s'estoient voulus rebeller contre luy. » (Ms. n.° 13069.)

[3] Il faut lire pour la mesure : *messagi-er*.

[4] *Yrous :* irrité. — Iré, ireus, irascus, iréer, irestre, iréement, de *ira*.

[5] *Calant, chalant :* barque, vaisseau. Voir la chanson de Roland. — On dit encore, en terme de navigation fluviale, *chalan*, *chalant*, grand bateau plat

Mout alors Frisons mancçant
De mort sans payer raënçon,
Ou tuit feroient son commant[1];
Car de gens avoit grant fuison.

6.

Jehans de Hainaut primerains,
Loys de Namur li gentis[2],
Et d'Enghien li vassaux courtains[3]
Et d'Antoing mesire Henris[4];
D'Agimont, Jehans et Loïs[5];
Cil de Lingne[6] et de Walincourt[7],

[1] *Feroient* a ici, comme partout, trois pieds : fe-roi-ent.

[2] L'art de vérifier les dates fait assister à cette bataille Guillaume, marquis de Namur. Louis de Namur était frère de Guillaume et le dernier des six fils de Jean de Namur. On l'avait destiné à l'état ecclésiastique, mais il préféra la carrière des armes et s'y distingua. Il vivait encore en 1372.

[3] Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré, châtelain de Mons.

[4] Henri d'Antoing, chevalier, seigneur de Bughenst ou Bughense.

[5] Jean de Looz, seigneur d'Agimont et de Wallem, etc. — Voir une note communiquée à l'académie de Belgique par M. Chalon (Bulletins, t. XXIII). — Le seigneur qui figure ici est-il le troisième ou le quatrième de ce nom? Si c'est le troisième, notre petit poème le fait vivre jusqu'en 1345. — A moins que ce ne soit son fils tué en 1389, la nuit du grand carême, par le comte de Blois. (*Saint-Genois*, t. I, p. 281.)

Louis d'Agimont, frère du premier sans doute. Je trouve son nom dans une charte publiée par Saint-Genois (t. I, p. 219); il y est mentionné en 1343 avec la qualité d'avoué de Hesbaing. Lorsque la veuve du Bon Guillaume entreprit de négocier la paix entre la France et l'Angleterre (1340), la dame « amenat avecq lui messire Loys d'Agimont. » (J. D'Outremeuse. Ms. de la bibl. de Bourgogne, n.° 19305, t. III, p. 211.)

[6] Sont-ce Michel et Fastret de Ligne?

[7] Jean de Wallincourt ou Waullincourt, qu'on voit, en 1340, au nombre des

Ferri de Houdain, s'en sui fis [1],
Et li sires de Walecourt [2].

7.

Pluseurs cevaliers, ce set on,
Y furent, que ne sai nommer;
Mès c'estoient gent d'elliçon [3]
Qu'on devoit prisier et amer;
Derrier ne vaut pas demorer
Mesire De Horne . . . . . . [4];
Mesire Gérars de Mortain
Ausi ne s'i vaut oublier.

8.

Mesire Gérars li courtois
De Florainville [5] au cors légier
Y fu et ses riques [6] conrois [7]
Que cascun devoit avoir cier;

seigneurs qui renvoient leur hommage au comte pour aller servir le roi de France.

[1] Ferry de Houdain; Froissart le cite, ainsi que Henri d'Antoing, Michel de Ligne, et Giles de Masnuy, au nombre des seigneurs du Hainaut qui accompagnèrent Jean de Beaumont dans son expédition en Angleterre (1326).

[2] Thierry de Walcourt ou Wallecourt, maréchal de Hainaut.

[3] *D'elliçon*, pour d'*élection;* gens d'élite.

[4] Ce vers est omis dans le manuscrit; il est cependant nécessaire à la strophe et à la phrase. J'y ai mis le nom de Guillaume, sire de Horne et de Gasbecq, que les historiens mentionnent en tête de la liste des seigneurs morts dans cette bataille.

[5] Gérard de Florenville.

[6] *Riques* pour riches.

[7] *Conroi*, cortège, suite, troupe.

De Lisereuilles le guerrier [1]
Y fu ; quant li Quens vit sa gent,
Il jura Dieu le droicturier [2]
Qu'as Frisons fera painne grant.

9.

Mesire Jehans de Biaumont
Parla trestous premièrement;
Trestous l'escoutèrent adont
Ceus qui furent au parlement :
« Biaus niés, pour Dieu omnipotent,
Vous avés trop peu de gent chi
Pour aler si hastieument
En Frise le paï garni [3].

10.

« Atendés le primtans d'esté
Que vos barnage iert assanlé;
Plus fort serons et plus douté
C'orendroit, tel est mon pensé.
S'on a de vos païs gasté,
Amendé sera poissaumment;
Ançois que li ans soit passés,
En prenderons grant venjement. [4] »

[1] Jean de Lisereuilles, chevalier, seigneur du Vivier, auquel Guillaume avait donné en 1342, le fief de Preu au Bois.

[2] Le Ms. écrit : *droicturer*. Erreur du copiste sans doute.

[3] Le Ms. porte : *En le Frise le paï garni*. Mais le vers aurait un pied de trop. C'est une erreur de copiste.

[4] Le Ms. porte : *En prendrons*. Le vers serait trop court.

11.

Li Quens de Hainau mout ireux
Dist : « Biaus oncles, n'en parlés plus.
Que j'ai aveuc mi les plus preux
Du mont et les plus esléus[1],
Jà Dieu, qui maint ou ciel là sus[2],
Ne me veulle jà puis aidier
Que pour couuart soie tenus ;
Ains irai mon païs vengier.

12.

« Ki à men besoing n'aidera[3],
Jamais ne l'amerai nul jour ;
Jà tant de Frisons n'i ara
Que n'ocions à grant dolour,
Ou il me tenront à singnour. »
Adont entrèrent es vaissiaus,
Maint prince i ot plain de valour
Et grant plenté de damoisiaus.

13.

Li Frison par .I. messagier
Seurrent que on leur fist sentir

[1] Esléus, *electus*, les mieux choisis, les meilleurs.
[2] Dieu qui demeure (*maint*, en latin : *manet*) au ciel, là haut (*là sus*).
[3] *Men* pour mon. Le Ms. porte : *ne m'aidera*. Mais le vers serait trop long.

Que là venoient Hainuier
Pour tous ceuxs de Frise honnir;
Si firent leur gens conkellir
Ũ li Quens ariver devoit;
Bien se vantent de desconfir
Le Conte, sitost qu'il venroit.

14.

.LX. M., ce sest-on,
Estoient li Frisons de là,
Qui ne doutent mort ne prison[1];
Mais cascuns Damedieu jura
Que jà pié n'en retournera[2],
U tout y seront mort et pris.
Il n'eurent singneur grant piéça,
Ne jà n'aront en leur païs.

15.

Quant Hainuier les ont véus,
Jehans de Henauc premerains
Dist: « Biax dous niés, Frisons sont plus
Que no gent, j'en suis tous ciertains;
Traions arierre à tout le mains
Tant qu'i seront tout départi;
Ne leur iestes pas trop lontains,
Tanstost serons revenu ci. »

[1] *Doutent:* redoutent.

[2] *Ja pié n'en retournera:* n'en retournera d'un pied.

16.

Dist li Quens : « Trop avés paour;
Puisque les voi à mes .II. iex,
Ançois le viespre aront l'estour [1];
Se j'en faut, jà puis ne m'ait Diex [2].
Si seroit grans pécés et diex [3]
Si ki fuioie pour tel gent [4];
Blasmés en seroie en tous lieux
Se retournoie si vieument [5]:

17.

Donc fist ce gent en .II. partir,
Jehans de Hainau d'une part ;
Ses cornemuses fist bondir
Li Quens qui eut cuer de lupart [6];
Mès les Frisons de male part
Les lessierrent outre passer ;
Mès au logier, ains qu'il fut tart,
Les véist-on grans cos donner.

18.

Quant li Quens perchut les Frisons,
Cele part torna com hardis [7];

[1] *Viespre :* soir. — *Estour*, *estor:* choc, mêlée, bataille.
[2] *Ne m'ait* : ne m'aide.
[3] *Diex:* deuil.
[4] *Ki* pour *ci :* ici.
[5] *Vieument :* vilement.
[6] *Liépart, leupart, liupart, lupart:* léopard.
[7] *Cele part :* de ce côté.

Henri d'Antoing, qui fu ydons[1],
Dist: « Sire, trop iestes hastis;
Atendés ciaux de vos païs,
Votre oncle et tous les chevaliers. »
Mès li Quens jura Saint Denis
Qu'il assaullera tous premiers[2].

19.

Premerains li Quens assala[3].
Orés que firent les Frisons :
Cascuns arrière recula
Pour atendre leur compangnons;
Embuskiest se sont li glouton ;
Les Hainuiers lessent passer,
Puis les enclorent li félon[4],
Si que nus n'en puet escaper.

20.

Qui véist le Comte à .II. mains
D'une hace grans cos férir;
Il n'en tuoit ne plus ne mains
Que çou qu'il en post consiéir[5];

[1] *Ydons:* du latin *idoneus.*

[2] Parvi pendens et quasi spernens suos inimicos, dit Giles li Muisis.

[3] Ce vers, suivant immédiatement celui où le comte jure d'assaillir le premier, a du mouvement.

[4] *Enclorent:* entourer, cerner.

[5] *Consiéir, consiévir, consivir,* etc., de *consequi:* atteindre.

Henri d'Antoing, par grant aïr,
Et li sires de Wallencourt
Se deffendent, par grant aïr[1],
Mais n'i porent avoir secours.

21.

Car de Frisons i avoit tant
Que cors d'omme ne le krerroit;
Gissarmes orent et perçant[2]
Dont cascuns à .II. mains ferroit;
Godehiere cascuns juroit[3]
Que n'en penroient prisonnier[4];
Mais tout tuer mieuls leur valoit
Que prendre roy ne chevalier.

22.

Abatre, ocire et metre à mort[5]
Véist-on donc, ce fu pités,
Les chevaliers, par grant effort;
Dont le Conte fu mout irés;
Adonc fu Henaus reclamés;
Cil d'Uitret et li Holandois,

[1] La répétition de *par grant aïr* est sans doute une faute du copiste.

[2] *Gissarmes, guisarmes :* arme tranchante. Voir le *Roman de Rou*, vers 6045 : *As arcs, as haches, as gisarmes.*

[3] *Godehiere*, pour godeheer, heer-god; c'est le *Damedieu* flamand. Voir vers 108.

[4] *Penroient :* prendroient.

[5] Cette strophe débute par une inversion poétique qui lui donne beaucoup de mouvement.

Cascuns feri come doutés;
Mais çou ne leur valu .II. nois.

23.

Le gentiex sire de Manni [1]
Y fu mors tout ciertainement;
Li doi frère de Lingne ausi
Et de Walincourt vraiement.
Li Quens de Henaut hautement
Réclama Dieu le glorieus;
Retourner cuida sauvement [2],
Mas li tourners ne li fu preux [3].

24.

Quant li Frison l'orent enclos
Entr'eux et à tierre abatu,
Sans plus dist le Contes .II. mots :
« Adieu Henau! tu m'as perdu!
Frise, mar vous ai connéu [4];
L'oneur du monde me cellés ;
Car au jour d'ui sont tout vencu
Les meilleurs de chrestientés.

[1] Giles de Masnuy sans doute; car Gauthier de Masnuy vivait encore en 1362. Manni, Manui, Masnuy-S.t-Jean, et non Mauny, était un fief de la pairie de Chièvre. On trouve des sires de Manni déjà en 1277 (Voir Saint-Genois).

[2] *Sauvement :* d'une manière sauve.

[3] *Preus :* profit, profitable.

[4] *Mar :* à mon grand malheur, *malâ horâ*.

25.

« Adieu oncles, rois des François [1],
Rois Englés [2] et dus de Brenbant [3],
Adieu Bourbon [4] et Quens de Blois [5],
Quens de Julers que j'aime tant [6],
Adieu Bauwer [7] et Alemant [8],
Ma douce mère [9] et me mouiller [10];
De cuer dolant et souspirant
Me convient hui Hainau lessier.

[1] Philippe de Valois, roi de France.

[2] Edouard III, beau-frère de Guillaume.

[3] Jean III, duc de Brabant, beau-père de Guillaume.

[4] Jean II eut quatre fils : Jean Sans Mercy, tué à Courtrai, Guillaume I, Jehan de Beaumont et Henri, chanoine de Cambrai ; et quatre filles : Marguerite, épouse de Robert d'Artois, Isabelle, épouse du comte de Clermont, Marie, épouse de Louis I, duc de Bourbon, et Mahaut, abbesse de Nivelle : *Bourbon* signifie donc ici l'oncle de Guillaume.

[5] Jean de Beaumont, l'oncle de Guillaume, était comte de Blois.

[6] Guillaume VI, duc de Juliers, beau-frère de Guillaume, époux de Jeanne, seconde fille de Guillaume I.

[7] Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, époux de Marguerite, l'aînée des sœurs de Guillaume.

[8] Jean des Allemands, frère de Louis de Bavière.

[9] La mère du comte vivait encore. Elle s'était retirée depuis la mort de son mari à l'abbaye de Fontenelle, où elle avait pris le voile. Elle y mourut 15 ans, et non 5 ans, après la mort de son mari, en 1352, et non en 1342, comme on le dit généralement. Voir son épitaphe latine dans la chronique manuscrite déjà citée.

[10] L'épouse de Guillaume était Jeanne, fille de Jean III, duc de Brabant.

26.

Là fu li Quens mort à dolour
Des Frisons plains de grant fierté.
Et Henris d'Antoing, à se jour,
Et d'autres barons grant plenté;
Quar onques n'en orent pité
Les Frisons, plains de mal irour,
Que ne fuissent desbareté[1]
Hainuyer à moult grant dolour.

27.

Des chevaliers i ot ocis
Tan que nus hons ne le krerroit.
Jehans de Henau le gentis[2]
Fu d'autre part qui se logoit;
Quant vit l'estour, moult se douloit,
Aler veut son neveu aidier;
Mès .I. escuier li disoit
Qu'il retournast sans atargier.

28.

Frisons courroient par les cans
Trestout ausi come dervé[3].

[1] *Desbareté:* de *barat,* ruse, fourbe; *barater, bareter,* tromper: — *desbareter,* en italien : *sbarattare;* réduire à rien, déconfir (*Diez*).
[2] Le Ms. porte : *gentieux*. J'ai rétabli la rime.
[3] *Dervé, desvé:* agité, fou. On dit encore : *endévé* (Bescherelle).

De Huffalise le vaillant [1]
Fait départir, outre son gré,
Jehan de Henaut moult iré [2].
Es nés entrèrent erramment [3],
Du Conte forment destourbé [4]
Que Frison ont mort tellement [5].

29.

Qui éust lessié convenir
Jehan de Biaumont vraiement [6],
Des Frisons se fust fait honnir
Pour son neveu qu'il amoit tant;
Mais entr'eux furent accordant,
Puisque nul recouvrier n'i a,
De r'aler en leur lieux briefment.
Pour le Comte cascuns plora.

[1] Thierry, seigneur de Hufalize. — C'était un sire de Houffalize qui avait donné asile, pendant près de 6 ans, dans les Ardennes, à Bouchard d'Avesnes, à Marguerite de Constantinople et à leurs enfants, lorsque toute cette famille fut frappée d'excommunication par l'Église, abandonnée et persécutée par Jeanne de Constantinople. Baudouin, le second fils de Marguerite, était né au château de Houffalize vers l'an 1214.

[2] « Et ainsi comme tout forcené, il (Jean de Beaumont) se vouloit aler » combattre et vendre aux Frisons, quand ses gens le prirent, qui virent la » déconfiture, et le jettèrent, voulût ou non, en une nef; et espécialement » messire Robert de Glimes qui adonc étoit écuyer, pour son corps fort et » léger; et fut le dit Robert presque mort et noyé pour le sauver. » (Froissart, t. I, ch. CCL.)

[3] *Es nés :* en nefs, dans leurs vaisseaux.

[4] *Destourbé* de *turbare :* troublé.

[5] *Ont mort :* ont tué.

[6] Il faut scander : vrai-e-ment.

30.

En traiant en ont maint ocis [1]
Li Frison, et noyés en mer.
Et prions Dieu de Paradis
Et le Vierge qui est sans per [2]
Que leur âmes veulle sauver,
Et nous doinst pais, que c'est du miex,
Si que marçant puiscent aler,
Sans destourbier [3], par trestous lieux.

Explicit la mort du conte de Henau.

[1] *En traiant*, en fuite, dans la retraite.
[2] *Qui est sans per :* qui est sans égale.
[3] *Destourbier,* empêchement; latin : *disturbium;* racine : *turbare.*



EPITAPHE DE GUILLAUME II [1].

Je suis cest hennuier qui d'une main hardie
Plantay mes étendards jusques en Numidie,
Qui assiégeay, qui pris les boulevers d'Utrecht,
Et qui éternisai sainctement ce beau faict
D'une procession chaque an de moy nommée,
Au jour qu'y fis entrer par bresche mon armée.
Je meurs, troisième comte, en Frise, entre mes gens,
Et auprès de Bolswaert on m'enterre à Fleur-champ [2].

[1] D'après Vinchant. — Je ne crois pas cette épitaphe de l'époque.

[2] « Le comte fut trouvé (sur le champ de bataille) dix jours après, par le commandeur de Harlem et fut enterré dans le monastère de *Fleurs-en-Champ* ou Ouden-Clooster, près de Bolswerd. Depuis, Guillaume IV le fit transporter dans l'église de Saint-François, à Valenciennes. » (*Histoire du Hainaut*, du Père Delewarde.)



En dessous du blason de Guillaume II, dans la *Généalogie armoriée des comtes de Hollande*, on lit les vers flamands suivants :

Willam, sijn zoon, na svaders doot,
Regneerde .VIII. iaer, verstaet al bloot;
Hi hadde een dochter van Brabant,
Johanna; ende in Oost-Vrieslant
Weert hi verslaghen, ende liet daer tleven,
Ende zonder emt es hi gebleven,
Als men screef, zo wies verwondert,
.XLV. ende dertyen hondert.

(Bibl. de Bourg., MS. N.° 15654, p. 9.)



TABLE DES MATIÈRES.



LISTE

des Membres

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES

SÉANT A MONS.

La Société a été fondée le 4 avril 1835.

N.º 1. *

DELMOTTE, *Henri*, Correspondant de l'Académie royale de Belgique, Notaire à Mons, etc., etc.; *fondateur*, décédé le 7 mars 1836.

KREGLINGER, A., Commissaire du Gouvernement près de la banque nationale, à Bruxelles; le 29 mars 1837.

N.º 2.

CHALON, Renier, Docteur en droit, Membre de l'Académie royale de Belgique, Receveur des contributions directes, à Bruxelles; *fondateur*.

* Ces numéros sont ceux que portent les exemplaires destinés aux Membres de la Société. Ils ont été établis, selon l'ordre alphabétique, pour les vingt-deux Sociétaires existant lors de la publication du premier volume, à l'exception du N.º 1, donné au président alors en exercice, M. Henri Delmotte.

N.° 3.

DECHÊNEDOLLÉ, *Louis-Charles-Auguste*, ancien Professeur à l'Athénée de Liége; le 28 mai 1835; démissionnaire le 23 mars 1844; décédé à Bruxelles, le 11 février 1862.

DEFUISSEAUX, *Nicolas*, Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Avocat, Sénateur et Membre du Conseil provincial; le 23 mars 1844; décédé à Baudour, le 24 novembre 1857.

DELECOURT, Jules, Avocat, à Bruxelles; le 25 août 1861.

N.° 4.

DECOURTRAY, Anselme, Docteur en médecine, Médecin principal pensionné, à Mons; le 28 mai 1835.

N.° 5.

DELECOURT, *Charles*, Avocat, Membre du Conseil communal, à Mons; *fondateur*, décédé le 4 juin 1839.

BARON, *Auguste-Alexis*, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur émérite à l'Université de Liége; le 28 octobre 1839; démissionnaire le 3 avril 1851; décédé le 26 mars 1862.

HOUZEAU DE LE HAIE, Charles, Propriétaire, à Mons; le 17 octobre 1852.

N.° 6.

DE REIFFENBERG, *Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas*, (le Baron), Membre de l'Académie royale de Belgique, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale à Bruxelles; le 28 mai 1835; décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 18 avril 1850.

DE RAM, Pierre-François-Xavier, Membre de l'Académie royale de Belgique, Recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain; le 3 avril 1851.

N.° 7.

DE RIVE, Benoit, Industriel, à Hautmont; le 28 mai 1835.

N.° 8.

RENARD, Bruno, Architecte, Membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale des Monuments, à Tournai ; le 28 mai 1835 ; décédé à Bruxelles, le 17 juin 1861.

RENARD, Jean-Baptiste-Joseph-Bruno, Lieutenant-général, Aide-de-camp du Roi, Commandant la 2.e division territoriale, à Mons ; le 25 août 1861.

N.° 9.

DINAUX, Arthur, Associé de l'Académie royale de Belgique, Directeur des *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* à Montataire (Oise) ; le 28 mai 1835.

N.° 10.

FRANÇOIS, Victor, Docteur en médecine, Membre de l'Académie royale de médecine, Professeur à l'Université de Louvain ; *fondateur.*

N.° 11.

GACHARD, Louis-Prosper, Membre de l'Académie royale de Belgique, Archiviste-général du Royaume, à Bruxelles ; *fondateur.*

N.° 12.

HENNEBERT, Frédéric, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Archiviste et Professeur, à Tournai ; *fondateur,* démissionnaire le 3 juin 1844 ; décédé le 26 novembre 1857.

ROUSSELLE, Hippolyte, Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Avocat et Conseiller provincial, à Mons, le 24 mars 1845.

N.° 13.

HOYOIS, Henri, Typographe, à Mons ; *fondateur,* décédé le 11 octobre 1841.

DESCAMPS, André-Philibert-Valentin, Chanoine et Vicaire-Général honoraire, à Tournai ; le 30 janvier 1842.

N.° 14.

HOYOIS, *Emmanuel*, Membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons; *fondateur*, a cessé de faire partie de la Société le 8 mars 1857.

EWBANK, Charles, Propriétaire, à Valenciennes; le 30 janvier 1858.

N.° 15.

LE GLAY, *André-Joseph-Ghislain*, Docteur en médecine, Archiviste du département du Nord, à Lille, Associé de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*, démissionnaire en 1851; décédé le 16 mars 1863.

DE GODEFROY MÉNILGLAISE (le Marquis), Littérateur, à Paris; le 3 avril 1851.

N.° 16.

LEROUX, *Martin-Juste*, Libraire, à Mons; *fondateur*, démission naire le 22 septembre 1841; décédé à Paris, le 12 octobre 1854.

LACROIX, Augustin-François, Archiviste de l'État, de la Province et de la Ville, à Mons; le 22 septembre 1841.

N.° 17.

LEROY, *Aimé*, Avocat et Littérateur, à Valenciennes, le 28 mai 1835; décédé le 21 mars 1848.

DE JONGHE, *Théodore*, Docteur en droit, Membre du Conseil héraldique, etc., à Bruxelles; le 1.er juillet 1850; décédé le 20 février 1860.

ROUSSELLE, Charles, Avocat, à Mons; le 25 août 1861.

N.° 18.

LE TELLIER, Adrien, Avocat, ancien Vice-Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons; *fondateur*.

N.° 19.

POLAIN, *Mathieu-Lambert*, Membre de l'Académie royale de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, Archiviste de l'État, à Liége; *fondateur*, démissionnaire le 21 août 1855.

HACHEZ, Félix, Docteur en droit, Chef de bureau au Ministère de la Justice, à Ixelles; le 2 février 1857.

N.° 20.

RANSCELOT, *Maurice*, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, à Mons; *fondateur*, démissionnaire le 25 décembre 1838; décédé à Senlis, au mois de septembre 1840.

MATHIEU, Adolphe, Membre de l'Académie royale de Belgique, Conservateur-adjoint de la bibliothèque royale, ancien Secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Conseiller communal, à Ixelles; le 22 juillet 1839.

N.° 21.

VAN DE WEYER, Sylvain, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur honoraire à l'Université de Bruxelles; Ambassadeur belge, à Londres, etc.; le 28 mai 1835.

N.° 22.

WINS, *Camille*, Avocat, Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc., à Mons; *fondateur*, décédé le 4 octobre 1856.

WATRICQ, Henri, Avocat, Conservateur de la bibliothèque de la ville de Mons; le 2 février 1857.

N.° 23.

SERRURE, Constant-Philippe, Docteur en droit, Correspondant de l'Académie royale de Belgique, Professeur d'histoire à l'Université de Gand; le 9 septembre 1856.

N.° 24.

DELEPIERRE, *Octave*, Consul-général de Belgique, à Londres;

le 29 mars 1837; démissionnaire et nommé Membre honoraire le 20 mars 1846.

GACHET, *Émile*, Chef du bureau paléographique près de la Commission royale d'histoire, à Bruxelles; le 20 mars 1846; décédé le 23 février 1857.

DELMOTTE, Henri, ancien Commissaire d'arrondissement, Littérateur, à Tournai; le 30 janvier 1858.

N.° 25.

JOLY, Louis, Avocat à la Cour de Cassation, à Bruxelles; le 11 novembre 1837.

Un exemplaire des Publications de la Société, portant le **N.° 26,** *est déposé à la bibliothèque publique de la ville de Mons.*

Il est fait hommage à la Société des Bibliophiles Français, à Paris, d'un exemplaire portant le **N.° 27.**

Ces 27 numéros sont tirés sur fort papier de Hollande.

MEMBRES HONORAIRES.

DIBDIN, *Frognall* (le Révérend), Bibliothécaire de lord Spencer; le 7 novembre 1842; décédé en 1846.

DELEPIERRE, Octave, Consul-général de Belgique, à Londres; le 20 mars 1846. — Voir ci-dessus au N.° 24.

Mons, le 1.er *septembre* 1863.

Le Président,
R. Chalon.

Le Secrétaire,
Hippolyte Rousselle.



OUVRAGES PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES, SÉANT A MONS.

NOTA. Les ouvrages publiés par la Société portent tous un timbre sec, et à partir du N.° 9, ils sont numérotés et revêtus des signatures du Président et du Secrétaire.

N° 1. Gouvernement du pays d'Haynnau, depuis le trépas de l'archiduc Albert, d'heureuse mémoire, 1621. In-8°, 1835.

N° 2. Rapport sur les Antiquités de Mons, fait par le Magistrat de cette ville à la fin du XVIe siècle. In-8°, 1836.

N° 3. Ritmes et Refrains tournésiens, poésies couronnées par le Puy d'Escole de rhétorique de Tournay, 1477-1491. In-8°, 1837.

N° 4. La Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin. In-8°, 1837. 15 fr.

N° 5. Vision de Tondalus; récit mystique du XIIe siècle, mis en français pour la première fois, par Octave Delepierre. In-8°, 1838 . . . . 5 fr.

N° 6. La Défense de messire Antoine de Lalaing; augmentée de la Correspondance inédite du comte de Hoochstraeten avec Marguerite de Parme, lors de sa mission à Anvers, et d'une notice sur ce seigneur. In-8°, 1838.

N° 7. Particularités sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, extraites du registre n° 1 des résolutions du Conseil de la ville de Mons, de 1409 à 1425, avec plusieurs *fac-simile*. In-8°, 1839 . . . . 12 fr.

N° 8. Le Vœu du Héron, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. In-8°, 1839 . . . . fr. 3 50

N° 9. Mémoires du comte de Mérode d'Ongnies, 1665, avec une introduction et des notes. In-8°, 1840.

N° 10. Voyages et Ambassades de Guillebert de Lannoy, de 1399 à 1450; avec glossaire et dictionnaire des noms géographiques; accompagné de la carte-itinéraire des voyages de Guillebert de Lannoy. In-8°, 1841 . . . 10 fr.

N° 11. Mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies, chevalier. 1465-1477. In-8°, 2 vol. 1842 . . . . 18 fr.

N° 12. Livres de la Trésorerie des Chartes du Hainaut, 1435. Inventaire des Meubles de l'hôtel de Guillaume IV, à Paris. In-8°, 1842 . . 2 fr. 50.

N° 13. Documents sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons; publiés d'après les originaux des archives publiques. Avec planches et notes. In-8°, 1843. . . . 9 fr.

N° 14. Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivés en Flandre et dans ses environs, depuis 1500 jusqu'à 1585. In-8°, 1844 . . . . . 8 fr.

N° 15. Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes, 1290-1297; et mémoires sur l'histoire, la juridiction civile et le droit public, particulièrement des villes de Mons et de Valenciennes, XIme-XVIIIme siècles. Recueillis et publiés par A. Lacroix. In-8°, 1846 . . . . 5 fr.

N° 16. Annales du Haynau, par *Vinchant*, avec portrait et cartes. Gr. in-8°, 6 vol. 1848-1853 . . . . 60 fr.

N° 17. Albums et œuvres poétiques de Marguerite d'Autriche. In-8°, 1849. 5 fr.

N° 18. Ditiers faits et armoriés par Engherant le Franc, héraut d'armes de Valenciennes; publiés par A. Lacroix. In-8°, 1856 . . . . . 5 fr.

N° 19. Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Hainaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont-Sinaï et le Kayre (1485-1490), avec introduction, notes, glossaire, etc., par le marquis de Godefroy Ménilglaise. In-8°, 1861 . . 10 fr.

